Le passeport et les titres : dossier juridique

Le passeport d'une Nation, la frontière et le droit des documents de voyage.

La question en litige

Quel effet juridique, le cas échéant, le passeport de la Nation a-t-il à une frontière canadienne ou étrangère? Et comment le droit canadien des passeports et du faux, ainsi que les droits frontaliers invoqués par des Mohawks, se rapportent-ils à son usage?

Les instruments

Instrument	Date	Effet
Traité Jay, art. III	1794	Libre passage des Indiens à la frontière, tel qu'invoqué
Doc 9303 de l'OACI	8e éd., 2021	La norme mondiale des passeports
Décret sur les passeports canadiens	TR/81-86	Les passeports du Canada
Code criminel, art. 57	LRC 1985, c C-46	Faux passeport, ou emploi d'un faux passeport
DNUDPA, art. 33; Loi sur la Déclaration	LC 2021, c 14	L'identité et l'appartenance

Les lois

Décret sur les passeports canadiens, TR/81-86.

Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés, LC 2001, c 27.

Code criminel, LRC 1985, c C-46, art 57.

Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, LC 2021, c 14.

La jurisprudence

> ***Mitchell c MRN***, 2001 CSC 33
> Un Mohawk d'Akwesasne n'a pas établi de droit ancestral d'importer des marchandises à la frontière sans payer de droits.

Les arguments

	Pour l'autorité frontalière	Pour le titulaire
Statut	Pas un passeport canadien; l'acceptation est discrétionnaire	Un document authentique d'une Nation, aux normes OACI
Le faux	Tout document qui ressemble à un passeport appelle la vigilance	Il n'imite le passeport d'aucun État; c'est celui de la Nation (l'art. 57 ne s'applique pas)
Droits frontaliers	Mitchell : aucun droit ancestral de libre passage des marchandises	Le titulaire invoque son identité, non une franchise de droits
DNUDPA	Simple outil d'interprétation	L'art. 33 appuie les documents d'identité propres d'un peuple

© Mohawk's Printer for Grand River, 2026, pour la Nation mohawk de Grand River · Territoire de Grand River, Ohsweken. Reproduction libre pour l'enseignement.

Le passeport et les titres : dossier juridique

Points faibles à vérifier

Pour le titulaire : la discrétion à la frontière; le raisonnement de Mitchell sur les droits transfrontaliers. Pour l’autorité : le document est authentique et vérifiable; la DNUDPA et sa loi fédérale.

Note d’information

Un agent des services frontaliers reçoit le passeport de la Nation d’un voyageur qui a aussi un passeport canadien. En 150 à 200 mots, conseille l’agent : ce qu’est le document, comment le vérifier, et quoi consigner. Rédige une note d’information : objet, contexte, considérations, recommandation.

Problème de plaidoirie

Un voyageur est accusé d’avoir employé un faux passeport après avoir présenté le passeport de la Nation à un point d’entrée. La défense soutient que le document est authentique, délivré par la Nation, et ne ressemble à aucun passeport canadien.

Pour la défense : les éléments de l’art. 57, l’authenticité du document, l’art. 33 de la DNUDPA. **Pour la Couronne :** l’objet de l’art. 57 et l’intégrité de la frontière. **Pour les deux :** ce que « faux » veut dire pour un document qu’une Nation a réellement délivré.

© Mohawk’s Printer for Grand River, 2026, pour la Nation mohawk de Grand River · Territoire de Grand River, Ohsweken. Reproduction libre pour l’enseignement.

Le passeport et les titres : dossier juridique

Un plan type : IRAC

Étape	Pour la défense
Question	Le passeport de la Nation est-il un faux passeport au sens de l’art. 57?
Règle	Les éléments de l’art. 57; le sens d’un faux document.
Application	Le document est ce qu’il prétend être : le passeport de la Nation, réellement délivré et vérifiable dans son Registre; il n’imite le passeport d’aucun État.
Conclusion	Aucune infraction : un acquittement.

Le plan de la Couronne suit les quatre mêmes étapes en sens inverse. Les étudiants le rédigent eux-mêmes.

© Mohawk’s Printer for Grand River, 2026, pour la Nation mohawk de Grand River · Territoire de Grand River, Ohsweken. Reproduction libre pour l’enseignement.

Le passeport et les titres : dossier juridique

Travail écrit : mémoire

La tâche

Rédige le mémoire d’une des parties à la plaidoirie de cette fiche : La défense ou La Couronne, selon les consignes. Puis plaide-le.

Exigences

- 2 500 mots, sans la liste des autorités.
- Chaque autorité citée selon le Guide McGill, avec renvois précis.
- Au moins six autorités, dont au moins deux absentes de cette fiche.
- Répondre au meilleur argument adverse dans la partie III, et pas seulement présenter sa propre thèse.
- Seulement les faits énoncés dans le problème; aucun fait nouveau.

Structure

- Partie I, les faits : un exposé neutre, deux pages au plus.
- Partie II, les questions en litige : chacune en une seule question.
- Partie III, le droit et l’argumentation : question par question, la règle, son application, et la réponse à l’autre partie.
- Partie IV, l’ordonnance demandée : rédigée avec précision.
- Partie V, la liste des autorités : lois, puis jurisprudence, puis doctrine.

Échéancier

- Semaine 1 : recherche; un plan d’une page des questions et des autorités.
- Semaine 2 : le mémoire complet, échangé avec l’autre partie.
- Semaine 3 : la plaidoirie.

Plaidoirie

Quinze minutes par partie, deux minutes de réplique pour la partie requérante. Attendez-vous aux questions du tribunal dès la première minute; la grille de correction de la page du corps professoral s’applique.

Intégrité

Ton mémoire doit être le tien. Si tu utilises un outil d’IA pour la recherche ou la rédaction, vérifie chaque autorité dans les recueils et indique-le dans une note; une référence inventée entraîne l’échec du travail.

© Mohawk’s Printer for Grand River, 2026, pour la Nation mohawk de Grand River · Territoire de Grand River, Ohsweken. Reproduction libre pour l’enseignement.

Le passeport et les titres : dossier juridique

Pour le corps professoral : normes visées

Compétences universelles	Repérer les faits et les affirmations clés; Comprendre les perspectives et les points de vue; Analyser et évaluer les preuves; Appliquer : qu’est-ce que cela veut dire pour nous?. Les mêmes partout, quel que soit le programme.
Appel à l’action 28 de la CVR	L’identité autochtone et la frontière (Mitchell), et la DNUDPA.
Exigence nationale	Résolution de problèmes, recherche juridique, communication orale et écrite.
Citation	Le Guide McGill; les renvois précis sont laissés aux étudiants.
Méthode	IRAC; une note d’information à un agent frontalier; une plaidoirie sur une accusation criminelle.
Équilibre	Les arguments des deux côtés et leurs points faibles; le dossier nomme sa propre position.
Durée	Un cours de 90 minutes; la plaidoirie en séance distincte.

Grille de correction : la plaidoirie

	Remarquable	Solide	Compétent	Faible
Droit	Toutes les autorités pertinentes, exactes, avec renvois précis	Principales autorités justes	Certaines manquent ou sont imprécises	Erronées ou absentes
Analyse	Applique le droit aux faits et répond au meilleur argument adverse	Applique clairement le droit	L’applique en partie	Énonce le droit sans l’appliquer
Structure	Un plan clair, suivi	Clair, généralement suivi	Quelques écarts	Difficile à suivre
Plaidoirie	Répond directement au tribunal et revient à sa thèse	Répond bien	Répond avec difficulté	Évite les questions

Ce dossier expose la position de la Nation mohawk de Grand River à côté d’autres positions, pour l’étude et la plaidoirie. Les résumés de jurisprudence servent à l’enseignement : lisez les recueils. Il ne constitue pas un avis juridique.

© Mohawk’s Printer for Grand River, 2026, pour la Nation mohawk de Grand River · Territoire de Grand River, Ohsweken. Reproduction libre pour l’enseignement.